



Comment stopper un credit dont on ne profite pas

Par **glad42**, le **02/04/2009** à **13:00**

Mon compagnon avait contracté un crédit pour l'achat de meubles quand il vivait avec la mère des ses 2 enfants. Ils se sont séparés l'année dernière et il a demenagé laissant l'appartement a ses enfants et à leur mère. Je précise qu'ils n'ont jamais été mariés. Aujourd'hui, il continue a payer ce crédit de 300 euros alors qu'il a quitté sa compagne et l'appartement et qu'il n'a aucune jouissance de ses meubles. Comment peut-il arreter ce crédit, quels sont ces droits ? Merci de votre aide

Par **Upsilon**, le **02/04/2009** à **18:17**

Bonjour et bienvenue sur notre site.

La banque ne connaît comme débiteur que votre ami, elle n'a aucune raison d'accepter l'arrêt des échéances. C'est donc entre votre ami et son ex compagne que les choses doivent se régler. Si elle accepte de reprendre le crédit à son nom la banque pourrait libérer votre ami. Dans le cas contraire, il doit continuer à payer.

Théoriquement, ces meubles lui appartiennent puisqu'il paye le remboursement de l'acquisition.

En droit, il existe une présomption qui profite au détenteur des meubles, présumant que le possesseur des meubles en est le propriétaire. Si votre ami a conservé les factures

d'acquisition, il peut aller chercher ses meubles.

Dans le cas contraire, il ne disposera d'aucun recours.

Cordialement,

Upsilon